**Changement de la base des comptes nationaux**

**2007 au lieu de 1998**

***Rencontre en partenariat avec la CGEM***

***pour le lancement de l’ENSE 2015***

**Casablanca 30 Avril 2015**

**Changement de la base des comptes nationaux**

**2007 au lieu de 1998**

Les comptes nationaux constituent une des composantes essentielles du système national d’information statistique. Leur mise en œuvre se fait en référence à une norme mondialement reconnue. Il s’agit du système de comptabilité nationale (SCN), adopté par la commission statistique des Nations Unies, qui fixe les concepts et définitions, les nomenclatures, les modes de valorisation ainsi que les comptes à compiler.

Les comptes nationaux sont établis, avec une année de base, qui constitue en général l'année de référence des agrégats macroéconomiques. Cependant, au fur et à mesure que l’on s’éloigne de l’année de base, la qualité des comptes se dégrade. Il devient, ainsi, impératif de la renouveler pour appréhender, avec plus de précision, les changements qui affectent les structures de l’économie.

Plusieurs raisons incitent au changement de l’année base des comptes nationaux :

* La première raison est d’ordre méthodologique. En effet, la décision d’introduire dans les comptes nationaux les innovations recommandées par le nouveau SCN des Nations Unies et de prendre en compte les nouvelles classifications nationales et internationales, implique la reconstitution d’une série des comptes différente de l’ancienne.
* La deuxième raison est l’évolution structurelle de l’activité économique. Elle serait due à l’apparition de nouvelles activités et nouveaux produits ou la disparition d’autres, au changement dans les habitudes de consommation, de production et de commercialisation et à la modification sensibles de la qualité des produits.
* La troisième raison est le souci d’améliorer la qualité des comptes qui peut être dégradée par l’éloignement de l’année de base. En effet, les erreurs sur les évolutions annuelles peuvent se cumuler et les choix méthodologiques ou les arbitrages opérés sur l’année de base peuvent se révéler inappropriés et moins pertinents pour les années courantes, ce qui peut contribuer à altérer la série des comptes.

Dans ce contexte et en application des recommandations du SCN, le Maroc, à l’instar des autres pays, procède régulièrement à des changements des années de base de ses comptes nationaux.

C’est ainsi qu’il a établi les comptes de la base 1998, en se référant au SCN 1993. Ces derniers présentent des différences importantes par rapport aux anciens comptes établis en base 1980 et selon le SCN 1968. Ceci est dû aux modifications apportées par le SCN 1993, à l'intégration de nouvelles sources d'informations et à certains aspects méthodologiques dans la production des comptes.

Les modifications ont concerné principalement les concepts, les nomenclatures, le mode de valorisation des productions et des valeurs ajoutées et la mesure des variations annuelles en volume.

La base 1998 se caractérise, également, par une structure de comptes plus développée qui permet d'approfondir, en particulier, l'analyse des revenus et de leur répartition entre secteurs et sous secteurs institutionnels. Le calcul du PIB qui était, en outre, établi, uniquement selon l'optique de production dans l’ancienne base, est obtenu dans la base 1998 selon les trois optiques (production, demande et revenu).

Neuf ans après, une nouvelle année de base des comptes nationaux, en l’occurrence 2007, est mise en place. Le passage à cette année de base a été l’occasion de consolider l’expérience de la comptabilité nationale marocaine, d’intégrer des innovations du nouveau système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN 2008) et d’introduire de nouvelles sources de données.

Le SCN2008 conserve le cadre fondamental du SCN1993 et apporte des légères précisions dans certains compartiments de la comptabilité nationale. Il vise particulièrement à préciser le traitement des aspects économiques qui ont gagné en importance ces dernières années et attiré l'attention des analystes. Il s’agit, notamment, du traitement et de la classification des actifs, des administrations, du secteur public et du secteur financier ainsi que des questions liées à la mondialisation des échanges.

Les sections qui suivent mettent en exergue les principaux changements conceptuels du SCN2008 retenus dans la base 2007 et leur impact sur les agrégats des comptes nationaux.

A - Introduction de recommandations du SCN2008

Les nouvelles méthodes de comptabilisation, édictées par le SCN2008, portent spécialement sur:

* Le contour des actifs produits à travers le classement en investissement des dépenses de Recherche et Développement (R&D) et des bases de données et la capitalisation des dépenses engagées pour acquérir des équipements à usage exclusivement militaire.
* La méthode de calcul du service d’intermédiation financière indirectement mesuré (SIFIM)  et sa ventilation entre les différents emplois du PIB: consommation intermédiaire, consommation finale et exportations ;
* Le traitement de la production de Bank Al Maghrib et la méthode de calcul de la production de la réassurance.

1. Extension du contour des actifs produits

Le domaine des actifs a été étendu pour inclure les dépenses en recherche et développement réalisées par les sociétés non financières et les administrations publiques et les dépenses en équipement militaire.

La recherche et développement(R&D) a été comptabilisée comme un actif produit, tel qu’il a été recommandé par le SCN 2008, et donc les frais correspondants ne sont plus traitées comme consommation intermédiaire (CI), mais plutôt de la formation brute de capital fixe (FBCF). Les dépenses en R&D sont évaluées aux prix du marché pour la partie achetée sur le marché, et par le total des coûts pour la partie produite par l’entité pour son propre compte.

Le nouveau traitement de la R&D préconisé par le SCN 2008 a pour effet de réévaluer à la hausse la valeur ajoutée (VA) des unités engageant des dépenses en R&D, mais à travers des mécanismes différents selon qu’il s’agit d’unités de production marchandes ou non marchandes.

Pour les unités marchandes, la valeur ajoutée est relevée d’un montant égal à leurs dépenses en R&D qui ne sont plus des CI, mais de la FBCF, étant donné que leur production ne change pas, mais leur CI diminue.

Pour les unités non marchandes, leurs dépenses en R&D acquises auprès d’unités marchandes étaient comptabilisées en CI (SCN93) et alimentaient la production non marchande de ces unités (estimée par les coûts) qui avaient comme contre partie une consommation finale des administrations publiques (APU). En outre, les dépenses internes en R&D des unités non marchandes donnent lieu à une production pour compte propre estimée, également, par les coûts et dont l’emploi n’est plus une consommation finale des APU, mais une FBCF.

Ce changement du traitement des dépenses en R&D des administrations publiques a un effet sur le PIB à travers l’augmentation de la consommation de capital fixe (CCF) des actifs de la R&D.

Les dépenses en matériel militaire sont classées comme actifs fixes. Ce classement est basé sur les mêmes critères que les autres actifs fixes. Autrement dit, des actifs sont utilisés de façon répétitive ou continue pendant plus d’une année, tels que les véhicules, les bâtiments de guerre, les sous marins, les avions de combat, les véhicules blindés qui sont utilisés de façon continue dans la production de services de défense.

Le classement du matériel militaire comme actif fixe a entrainé une correction de la consommation du capital fixe par l’ajout du matériel militaire aux composantes de la FBCF. Par conséquent, la valeur ajoutée non marchande du secteur de l’Etat a été révisée vers la hausse.

Dans le SCN 93, les dépenses d’acquisition d’équipements militaires n’étaient considérées comme FBCF que si ces derniers pouvaient avoir une double utilisation : militaire et civile.

2. Service d’Intermédiation Financière Indirectement Mesuré(SIFIM)

Le service d’intermédiation financière indirectement mesuré (SIFIM) est un service fourni par les intermédiaires financiers à savoir les banques et autres établissements de crédit. Il est évalué comme la marge que les intermédiaires financiers tirent de leurs relations avec leur clientèle sur leurs dépôts et leurs crédits  Ces intermédiaires financiers prêtent à leurs clients au-dessus du taux de référence auquel ils se refinancent et rémunèrent leurs dépôts à un taux inférieur.

Le SIFIM a été calculé, dans les nouveaux comptes 2007, sur la base des prêts et des dépôts des intermédiaires financiers en utilisant la méthode du taux de référence. Le calcul a été fait par sous secteur institutionnel, en se basant sur les encours de dépôts et de crédits, les intérêts reçus et versés et le taux interbancaire.

Les intérêts reçus des intermédiaires financiers sont diminuées de la marge réalisée sur les crédits accordés aux autres agents économiques (y compris les non résidents) pour déduire les intérêts reçus selon les normes du SCN.

Les intérêts versés par les intermédiaires financiers sont augmentées de la marge réalisée sur les dépôts des autres agents économiques (y compris les non résidents) pour passer aux intérêts versés du SCN.

Dans la base 1998, le seul emploi reconnu du SIFIM consistait en une consommation intermédiaire de l’économie totale inscrite au niveau d’une branche fictive. Alors que dans la nouvelle base 2007 la production du SIFIM a été répartie entre les différents emplois : consommation intermédiaire ventilée entre les différentes branches, Consommation finale ou exportation.

3. Production de la banque centrale

Selon le SCN 2008, la banque centrale ne produit pas de SIFIM. Elle fournit trois grandes catégories de service, notamment les services de politique monétaire, les services d’intermédiation financière et les services de surveillance des sociétés financières.

Les services de politique monétaire sont collectifs et représentent donc une production non marchande. Les services d’intermédiation financière sont individuels par nature et doivent être traités comme marchands alors que les services de surveillance peuvent être traités comme marchands ou non marchands selon que les frais liés couvrent ou non les coûts de fourniture de ces services.

Les informations comptables de Bank Al Maghrib ne permettent pas d’identifiées, comme le recommande le SCN 2008, des établissements séparés pour les unités produisant ces différents services.

Ainsi, dans les travaux de la base 2007, la totalité de la production de Bank Al Maghrib a été évaluée par la somme des coûts. La différence de valeur entre cette production et celle facturée est considérée comme étant la production non marchande.

Cette production non marchande de Bank Al Maghrib est considérée comme une consommation finale des administrations publiques. Ainsi, un nouveau transfert correspondant à la valeur de la production non marchande de Bank Al Maghrib est à verser à l’administration publique centrale pour permettre à cette dernière de couvrir l’achat de cette production.

4. Production de la réassurance

Conformément aux recommandations du SCN 2008, la réassurance est traitée comme l’assurance directe et aucune consolidation n’est effectuée entre les opérations de l’assureur direct en tant qu’émetteur de polices en faveur de ses clients, d’une part, et en tant que titulaire de polices avec le réassureur, d’autre part. La production de la réassurance est considérée comme une consommation intermédiaire des assureurs directs.

Un nouveau revenu de la propriété attribué au titre de la réassurance est introduit dans les revenus de la propriété attribués aux assurés qui figurent dans le compte d’affectation des revenus primaires.

Les primes et les indemnités de la réassurance étaient introduites dans les primes nettes d’assurance dommage et indemnités d’assurance dommage. Les primes sont versées, pour la majeure part, par les sociétés d’assurance et le reste est versé par les non résidents. Les indemnités sont reçues, pour la grande part, par les sociétés d’assurance et le reste est reçu par les non résidents. Ce qui fait augmenter les transferts versés et les transferts reçus par les sociétés d’assurance.

B- Utilisation de nouvelles sources d’information

La série des comptes nationaux de 2007 a été élaborée sur la base de données provenant de nouvelles sources statistiques, notamment, les enquêtes structurelles réalisées par le HCP auprès des entreprises, des ménages, du secteur informel et des institutions privées sans but lucratif ainsi que celle portant sur l’investissement du secteur des administrations publiques. Un dispositif d’enquêtes annuelles (réalisées par le HCP ou par d’autres départements) a été utilisé, en outre, pour la mise en place des comptes nationaux des années courantes.

C- impact du changement de l’année de base sur le PIB

Le passage des comptes nationaux à la base 2007 s’est traduit par une réévaluation des niveaux des grands agrégats économiques.

Ainsi, le PIB de l’année 2007 s’élève, désormais, à 647,5 milliards de DH selon la base 2007, soit une révision à la hausse de 5,1% par rapport à son niveau publié dans les comptes nationaux en base 1998. Sur l’ensemble de la période 2007-2012, le PIB aux prix courants est réévalué en moyenne de 3,1% par an par rapport à la base 1998, soit une hausse de près de 22,3 mille dirhams par an et de 704 dirhams par habitant. L’impact sur les autres agrégats des comptes nationaux en base 2007 et sur la croissance économique en volume en est donné en annexe.

**En guise de conclusion**, il est à signaler que le HCP procèdera, en application des normes internationales qui exigent le renouvellement de l’année de base tous les cinq ans, à l’élaboration de nouveaux comptes nationaux, ayant 2014 comme année de base. Un ensemble de sources statistiques sont nécessaires pour mener à bien ce chantier de mise à niveau statistique. L’enquête nationale sur les structures économiques 2015 constitue le noyau central de ce dispositif informationnel.

**ANNEXE**

**Tableau 1 : Réévaluations des principaux agrégats au titre de l’exercice 2007**

**(En millions de DH)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Agrégats** | **Base 2007** | **Base 1998** | **Ecart** | **Ecart en %** |
| **Produit intérieur brut** | **647 530** | **616254** | **31276** | **5,1** |
| **Dépenses de consommation finale des ménages** | **372 865** | **360008** | **12857** | **3,6** |
| **Dépenses de consommation finale des Administrations pub.** | **113 412** | **112234** | **1178** | **1,0** |
| **Dépenses de consommation finale des ISBL** | **2 339** |  | **2339** |  |
| **Formation brute de capital fixe** | **208 216** | **192573** | **15643** | **8,1** |
| **Exportations de biens et services** | **223 862** | **220302** | **3560** | **1,6** |
| **Importations de biens et services** | **284 366** | **276477** | **7889** | **2,9** |

**Tableau2 : Réévaluation de la croissance économique annuelle (En %)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Années** | **Base 2007** | **Base 1998** | **Ecart** |
| **2008** | 5,9 | 5,6 | 0,3 |
| **2009** | 4,2 | 4,8 | -0,6 |
| **2010** | 3,8 | 3,6 | 0,2 |
| **2011** | 5,6 | 5,0 | 0,6 |
| **2012** | 3,0 | 2,7 | 0,3 |
| **Moyenne 2008-2012** | 4,5 | 4,3 | 0,2 |

**Tableau 3 : Réévaluation de certains ratios de l'économie marocaine**

 **(moyenne annuelle de la série 2007-2012)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
|  | base2007 | base1998 | **Ecart** |
| **PIB par tête en Dirhams** | 23988 | 23284 | 704 |
| **Taux d'investissement (en %)** | 32,2 | 31,3 | 0,9 |
| **Taux d'épargne nationale (en %)** | 28,1 | 28,1 | 0 |
| **Exportation/ PIB (en %)** | 33,4 | 34,5 | -1,1 |
| **Importation/PIB (en %)** | 45,9 | 46,3 | -0,4 |
| **Solde commerciale/PIB (en %)** | -12,6 | -11,8 | -0,8 |

|  |
| --- |
| **Tableau 4 : Accroissement annuel moyen en volume sur la période 2007-2012** |
|  |  |  |  |
| **Agrégats** | **Base 2007** | **Base 1998** | **Ecart** |
| **Produit intérieur brut** | **4,5** | **4,3** | **0,2** |
| **Importations de biens et services** | **5,1** | **3,4** | **1,8** |
| **Dépenses de consommation finale des ménages** | **5** | **4,8** | **0,3** |
| **Dépenses de consommation finale des Administrations pub.** | **5,8** | **5,7** | **0,1** |
|
| **Formation brute de capital fixe** | **4,5** | **3,5** | **1** |
| **Exportations de biens et services** | **2,9** | **2,8** | **0,1** |